



La Commission de protection des données personnelles (CDP) informe de la mise en demeure de deux entreprises sénégalaises: la CBAO et Expresso Télécoms Sénégal. L'organe leur oppose des manquements dans le respect de la législation en vigueur, rapporte le quotidien EnQuête.

Ils sont presque dans le même cas. Suite à sa plénière du 20 octobre passé, la Commission de protection des données personnelles a décidé de mettre en demeure les deux entreprises à cause d'un « *manquement aux dispositions de la législation sur la protection des données à caractère personnel* », d'après le communiqué du CDP reçu à la rédaction d'EnQuête.

Ainsi, à Expresso, il est constaté, entre autre, une pratique de la prospection directe commerciale non conforme aux exigences de la législation sur les données personnelles. Ce qui n'est pas une première chez cet opérateur qui, rappelle la même source, en 2015 avait reçu un avertissement de la CDP. « *Malgré les rappels répétitifs de la CDP à se conformer aux conditions de la prospections directe, l'opérateur semble n'y attacher aucune considération* », affirme l'organe.

Pour la CBAO, la CDP a constaté que les données des demandeurs d'emploi sont gardées pendant 3 ans avant d'être archivées, quelle que soit l'issue de l'entretien. Alors que la loi stipule que ces dernières ne doivent l'être au-delà de la « *période nécessaire aux finalités pour lesquelles elles ont été traitées ou collectées* ». Il lui est demandé aussi de respecter les obligations de sécurité telles que définies par l'article 71-1. De plus, il a été constaté que des personnes non habilitées, un stagiaire par exemple, peuvent accéder à des informations de clients de la banque. Elle note aussi que les clients utilisent des comptes Windows devenue obsolète depuis 2014. Un fait grave, qui rend vulnérable le système et favorise les cyberattaques.

Pour l'heure la Commission les deux sociétés « Expresso » et « CBAO » ont été mises en demeure pour un délai de 1 mois. Et s'exposent à une sanction pécuniaire en cas de mise en demeure infructueuse, indique la CDP.

**Mouhamed Camara - 14 Novembre 2017**

[https://www.seneneews.com/actualites/protection-des-donnees-personnelles-expresso-senegal-et-la-cbao-mises-en-demeure\\_210385.html](https://www.seneneews.com/actualites/protection-des-donnees-personnelles-expresso-senegal-et-la-cbao-mises-en-demeure_210385.html)